

# Lexéa Protection Fiscale

## Soyez serein à l'annonce d'un contrôle fiscal

Vous êtes assisté  
par votre expert-comptable  
pendant toute la durée  
du contrôle fiscal ou URSSAF

Contrôle sur place ou sur pièce, **vous pouvez être assisté** par un expert-comptable ou un avocat fiscaliste **tout au long de votre contrôle.**

**Ils vous assistent** dans les échanges avec l'administration fiscale pendant que **vous continuez à gérer sereinement votre entreprise.** Dans tous les cas, vous gardez la maîtrise du dossier.

Les honoraires  
sont pris en charge

Les honoraires de ces spécialistes y compris les honoraires d'avocat en cas de contestation du redressement de votre part, sont **remboursés jusqu'à 50 000€ par contrôle.**

Un contrôle peut en cacher un autre :  
celui du chef d'entreprise

Lexéa couvre également le contrôle fiscal personnel du dirigeant s'il fait suite au contrôle de l'entreprise.

lexéa

Protection Juridique et Judiciaire



# Les plafonds de prise en charge de Lexéa Protection Fiscale

Pour un contrôle sur place,  
les honoraires de l'expert-comptable

Délai de carence : 2 mois



**Contrôle fiscal**

**5 000 €**

4 000 € si la comptabilité n'est  
pas suivie par un expert-comptable

**Contrôle URSSAF**

**600 €**

Pour un contrôle sur pièces,  
les honoraires de l'expert-comptable

Délai de carence : 2 mois



**Contrôle fiscal**

**500 €**

**Contrôle URSSAF**

**500 €**

**SOYEZ SEREIN À L'ANNONCE D'UN CONTRÔLE FISCAL  
POUR 19 €/\*/MOIS OU 228 €/\*/AN**

\*pour une entreprise réalisant jusqu'à 250 000 € de chiffre d'affaires hors taxes et non adhérente  
à un centre de gestion agréé. Exemple de cotisation sur la base tarifaire 2019.

Le tarif Lexéa est calculé au plus juste, à partir du chiffre  
d'affaires hors taxes de votre entreprise.

**- 40 %**

sur votre cotisation si vous adhérez  
à un centre de gestion agréé.

Si vous avez des besoins différents,  
Lexéa vous propose des solutions sur-mesure.